

M. AIRE de St Etienne aux peres  
Du quinziesme jour du mois de Vendemiaire l'an deux  
ACTE DE NAISSANCE de Henry Louis Lourenvire  
né le quatorzieme Vendemiaire heure du  
de Monsieur Pierre Lourenvire Et de madame Jeanne  
Dubois son Epouse Proprietaires au lieu du moult  
Le sexe de l'enfant a été reconny être masculin  
Premier témoin, Henry Louis, surnommé Theriot de St  
Du pui de Daille  
Second témoin, Henriette Fontange de Cousan Département  
Du Cantal  
La requisition à nous faite par Pierre Lourenvire pere de l'enfant  
Et de son épouse  
Constatare savoir signés  
Etienne Bonnel  
Constatare suivant la loi, par moi

Les nés huit cent trente cinq, et le dix du mois de mai jour de dimanche à onze  
heures du matin, nous Michel Basse maire de la Commune de Sarronay, Canton de  
Bost, Département de la Corree, nous sommes transportés au devant de la porte de la  
maison commune avons annoncé et publié pour la seconde fois, quit va pour le  
de mariage entre Monsieur Henry Louis de Tourmeine fils majeur et légitime de  
Monsieur Pierre de Lourenvire et de défunte Dame Marie Jeanne Delphine  
Dubois, propriétaire au chef lieu de la Commune de Margueride et Dame  
Eleonore Clara Ruel de Lamotte fille majeure et légitime de Monsieur Claude  
François Ruel de Lamotte Colonel d'état major, Chevalier de St Louis, de la Légion  
d'Honneur, et de St Jean de Perabatin, et de Dame Josephine Ernestine

Il au mil lieu est trente cinq et le six. sept mai, trois heures après midi,  
Pardevant nous Michel Bisse, maire de la commune de Jarrowy,  
Canton de Brest, Département de la Corvère, faisant fonctions  
d'officier public de l'état civil, Just comparus m. Henry-Louis  
De Gouvernema, fils majeur et légitime de m. Pierre De Gouvernema  
et de la défunte Dame morte Jeanne Delphine Dubois deff. Jules  
propriétaire au chef lieu de la commune de Marguel en le Canton  
led. m. Louis-Henry De Gouvernema or au Mont, commune de  
St. Etienne aux-Cloux, le quinze v. d'indivision au broux

Et Dame Eli-onore-Clara Buis de La Motte, fille  
majeure et légitime de m. Claud-François Buis de La Motte,  
Colonel d'Etat major, Chevalier de la Légion d'honneur et de St. Louis  
et de la saint. Pépère et de Dame Josephine-Constance Buis,

ladite Dame Eli-onore-Clara Buis de La Motte veuve de  
m. Amable-Auguste de Praillet, marquis de Croisecurville, proprié-  
taire au Chateau de plus fite, en le commune, né à Caen, le trois  
Chemin sur au ouy.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont les publications ont été faites à Jarnoy et  
à Morgeville, savoir: les deux et six du présent mois, jours de dimanche  
devant le principal porte de la maison communale, en présence de la  
me nous ayant été signifié aucun opposition audit mariage  
ayant reçu le certificat des dites publications de M. le maire  
de Morgeville. Délivré le jourd'hui; fait et dit devant nous  
Portes et à leur requête, après avoir donné lecture